

Islande

Exemples d'affaires concernant l'Islande

Thorgeir Thorgeirson c. Islande (25 juin 1992)

Thorgeir Thorgeirson, journaliste de profession, fut condamné pour diffamation de fonctionnaires à la suite de la publication en 1983 de deux articles relatifs à des brutalités policières.

Violation de l'article 10 (liberté d'expression)

Pétur Thór Sigurðsson c. Islande (10 avril 2003)

Pétur Thór Sigurðsson perdit un procès contre la Banque nationale d'Islande en 1997. Il alléguait que du fait de relations financières étroites entre la juge et son époux, d'une part, et la Banque nationale d'Islande, d'autre part, il n'avait pas été entendu par un tribunal indépendant et impartial.

Violation de l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable)

Hilda Hafsteinsdóttir c. Islande (8 juin 2004)

Hilda Hafsteinsdóttir alléguait que les gardes à vue dont elle avait fait l'objet, à plusieurs reprises, pour état d'ébriété et comportement perturbateur, étaient injustifiées. La Cour a relevé que, à l'époque des faits, il n'y avait pas de cadre réglementaire régissant le pouvoir discrétionnaire de la police relativement à la durée du type de détention en question ou à la décision de placer la requérante en détention.

Violation de l'article 5 (droit à la liberté et à la sûreté)

Conseil de l'Europe

Adhésion : 7 mars 1950

La Convention

Signature : 4 novembre 1950

Ratification : 29 juin 1953

Juge en fonction

Davíd Thór BJÖRGVINSSON

Historique des juges

Gaukur JÖRUNDSSON (1998-2004)

Thór VILHJÁLMSOON (1971-1998)

Sigurgeir SIGURJONSSON (1967-1971)

Einar ARNALDS (1959-1967)

Premier arrêt

Jón Kristinsson c. Islande (1^{er} mars 1990)

La Cour et l'Islande au 1^{er} janvier 2011

Nombre total d'arrêts : 12

Arrêts de violation : 9

Arrêts de non-violation : 0

Autres arrêts : 3

Décisions d'irrecevabilité : 117

Requêtes pendantes : 19

Exemple de mesure générale

Sigurður A. Sigurjónsson c. Islande (30 juin 1993)

Obligation pour un chauffeur de taxi de s'affilier à un syndicat.

⇒ Suppression de l'exigence d'appartenir à un syndicat spécifique pour exploiter une entreprise de taxi.